



Conseils citoyens indépendants

ATELIER DE PROJET « piétons / vélos »

Nous vous remercions d'avoir accepté de participer à un atelier de projet sur la cohabitation des piétons et des vélos et sur la prévention des accidents. En attendant notre prochaine rencontre, vous trouverez ci-dessous quelques précisions sur cette démarche.

Qu'est-ce qu'un atelier de projet ?

Soucieuse d'associer directement les citoyens à ses réflexions, la Ville de Grenoble a créée en 2015 des **Conseils Citoyens Indépendants**. Ces Conseils réunissent dans chacun des secteurs de la ville des habitants dont le rôle est d'accompagner la mise en œuvre de démarches de participation citoyenne (budget participatif, démarches spécifiques sur des projets locaux...) ou encore de constituer des relais entre la population et la Ville. En 2018, les Conseils Citoyens Indépendants et la Ville ont décidé conjointement de mettre en place des « **Ateliers de Projet** », nouveau dispositif de participation citoyenne concernant l'élaboration de politiques municipales.

Un « atelier de projet » est un groupe composé exclusivement d'**habitants** tirés au sort ou issus des Conseils citoyens indépendants ou encore des Unions de Quartier. La composition du panel cherche à réunir une **diversité de profils** pour encourager les échanges de points de vue sur la base d'une grande diversité d'expériences. Les participants ont également pour point commun de ne pas être des spécialistes « techniques » du sujet traité : le travail d'un atelier de projet a en effet pour point de départ les pratiques quotidiennes personnelles, les points de vue personnels de **citoyens**... Tous les points de vue sont intéressants et **tout le monde peut participer** sans avoir besoin de connaissances particulières.



Un atelier de projet est également une démarche collective : si tout le monde vient avec ses propres idées... l'objectif est de les partager pour **construire une réflexion collective**. Un atelier de projet est donc un temps d'échanges et de production d'une réflexion commune dans **une ambiance conviviale et constructive**.

Un atelier de projet sur la cohabitation des piétons et des vélos

Depuis plusieurs années et du fait de politiques volontaristes en la matière, **l'usage du vélo et de la marche sont en hausse** sur le territoire de la Métropole. Ces évolutions sont particulièrement visibles à l'échelle de la Ville de Grenoble. Une récente étude de l'INSEE classe ainsi la Ville en deuxième position derrière Strasbourg avec 15 % d'habitants à utiliser le vélo pour leur trajet domicile-travail.

Ce développement du vélo et de la marche ne va cependant pas sans poser de questions sur la **cohabitation de ces deux modes**, souvent amenés à se côtoyer au plus près voire à se partager les mêmes espaces. Les problématiques d'**accidentologie** restent également entières avec une surreprésentation des victimes d'accidents touchant les cyclistes mais aussi les piétons âgés ce qui invite à prendre en compte leur vulnérabilité, notamment vis-à-vis des voitures.



Conseils citoyens indépendants

ATELIER DE PROJET « piétons / vélos »

La Ville de Grenoble, en lien avec la Métropole, entend continuer à promouvoir le développement du vélo et de la marche sur son territoire. A travers cet atelier de projet, il s'agit d'**imaginer des pistes d'action** à proposer à la municipalité visant à **prévenir et réduire les conflits piétons/vélos et à améliorer leur sécurité** pour des **déplacements à pied et à vélo apaisés**.

Comment cela va se passer ?

Pour élaborer nos recommandations, nous allons travailler sur **3 séances**. Des animateurs seront là pour faciliter l'avancée de la réflexion du groupe et proposer des manières de travailler ensemble. A la fin de la démarche, nous remettons un document formalisant notre avis à la Ville et à ses élus.

Sans dévoiler tout notre programme de travail, les 3 séances permettront une réflexion **étape par étape** :



- La première séance nous permettra de faire connaissance et de discuter de notre perception initiale des principales difficultés concernant la cohabitation piétons / vélos et leur sécurité. Des éléments de diagnostic nous seront également présentés pour alimenter notre réflexion ;
- La deuxième séance, d'une journée entière, sera consacrée à approfondir notre compréhension des problématiques pointées en première séance et à identifier les pistes d'action qui nous paraissent prioritaires à mettre en place ;
- Enfin la dernière séance nous amènera à préciser de manière plus concrète nos propositions à destination de la Ville.

A l'issue de la démarche, un « Avis » de l'Atelier de Projet sera rédigé en lien avec les participants pour formaliser la réponse du groupe au questionnaire posé par la Ville. Des représentants volontaires seront invités à venir présenter ces conclusions aux élus.

Quelles informations pratiques avoir en tête ?

3 dates à retenir : il est important de participer à l'ensemble de la démarche pour permettre au groupe de construire progressivement une réflexion collective.

Les réunions auront lieu à **l'Hôtel de Ville de Grenoble**– 11 Boulevard Jean Pain [Tram ligne C, arrêt Grenoble / Hôtel de Ville].



Que dois-je amener ? Rien du tout ! Nous nous occupons de tout.

Que dois-je préparer ? Rien du tout ! Comme nous l'indiquons plus haut, nous ne cherchons pas des spécialistes des transports ou de l'aménagement des espaces publics mais simplement des habitants pour réfléchir à partir de leurs pratiques et réflexions personnelles.